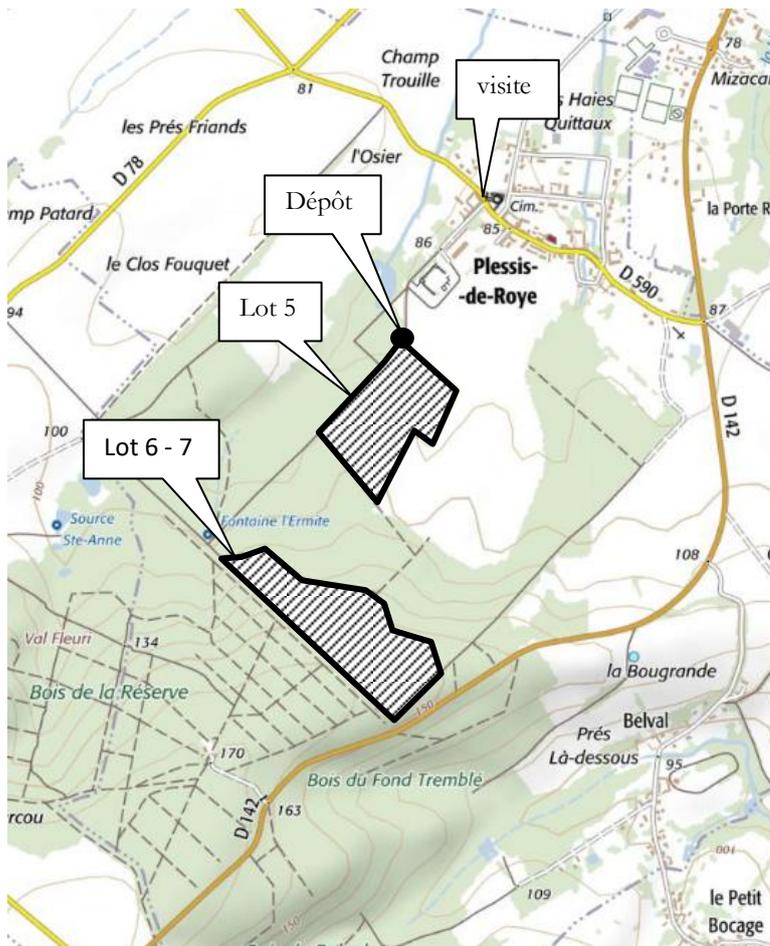


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de la Fontaine L'Ermité
Certification Non
Département Oise (60)
Localisation Noyon Ouest
Commune Plessis de Roye
Lieu-dit Le Parc
Coordonnées GPS Longitude : 2° 83' 01,81" E
 Latitude : 49° 57' 85,96" N

Essence principale	Frêne - Hêtre
Volume présumé	232 m3
Nombre d'arbres	192
Volume moyen	1,21 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 5 - 6 - 7
Surface 14 hectares environ
Limites cultures /chemins/peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP et LE
 Cabinet Jean-Marc Péneau
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 27 juin 2018

Attention : propriété fermée, prévenir le propriétaire au 06.13.09.43.61

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Frêne		1	33	36	33	15	6		1	1			1		127	124	0,98
1	Hêtre				1	5	7	4	4	6	5	5		1		43	76	1,77
1	Tremble				1	3			1	1	2	2				10	16	1,60
1	Acacia		1		1	1	2	2								7	8	1,14
1	Divers	3 chênes Ø 50, 70 et 75 – 2 châtaigniers Ø 40 et 45														5	8	1,60
<i>Observations :</i>																192	232	1,21

Clauses particulières

Pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Terrain apte à la replantation. Mise en tas ou éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre (*seulement si houppiers vendus à l'acheteur*). Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : au Nord

Délai d'exploitation : 15 octobre 2019

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.12.2018
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.04.2019

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

